

# AVIS DU CSEM N°37 – MARDI 8 MAI 2018

## Avis « aide à la presse »

### **Décret du 5 JUIN 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias :**

«*Chapitre I<sup>er</sup> : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »*

#### Le contexte

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5 % des sommes versées au Centre afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidienne et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupements d'entreprises de presse demandeurs. »

C'est dans le cadre de ce décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse en date du 26 mars 2018 par LA PRESSE.be SCRL, Rue Bara 175, 1070 Bruxelles.

Il est rappelé que, par ailleurs, le Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Education aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000 € est consacré à cette initiative.

Il est également rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement dénommée les Journaux Francophones Belges), est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien » (O.M.Q.). Cette opération est conduite en étroite coordination avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2018. Cette opération a fait l'objet d'une évaluation en 2013.

#### L'analyse quantitative

En 2017-2018, l'opération O.M.Q. compte 770 implantations scolaires dans l'enseignement fondamental et 645 implantations dans l'enseignement secondaire. Cela montre une diminution, tant dans le fondamental (-14%) que dans le secondaire (-5%) par rapport à l'année scolaire précédente.

Dans l'enseignement secondaire, une augmentation de 10% avait été constatée l'an dernier ; la légère diminution de cette année ne paraît donc pas inquiétante.

Par contre, dans l'enseignement fondamental, la diminution constatée cette année suit déjà une diminution antérieure (ex. : - 9% en 2016-2017). Cette situation s'explique probablement par les changements de formule de distribution des quotidiens intervenus ces dernières années. En septembre 2015, les écoles inscrites ont reçu quotidiennement 5 titres de presse alors qu'elles n'en recevaient que 2 (au choix) auparavant. En septembre 2017, LA PRESSE.be, en concertation avec le CSEM, a décidé de revenir à la formule initiale. Cela a peut-être déstabilisé les équipes pédagogiques.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

[www.csem.be](http://www.csem.be)

[contact@csem.be](mailto:contact@csem.be)



Dans son avis précédent rendu le 26/04/2017, le CSEM s'était déjà inquiété de cette situation pour l'enseignement fondamental et souhaitait qu'une évaluation soit organisée afin de mieux identifier les causes de cette diminution dans le fondamental. Le CSEM réitère ce souhait.

Afin de limiter l'impact budgétaire de l'opération, d'autres aménagements ont été effectués en concertation avec le CSEM : suppression des envois le samedi ainsi que pendant certaines périodes scolaires où les journaux sont peu exploités.

LA PRESSE.be a probablement déjà répercuté ces mesures dans son budget prévisionnel de 2018 qui montre une diminution de 29% par rapport au budget 2017.

#### L'analyse qualitative

De manière globale, l'opération O.M.Q. continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement, à l'éducation aux médias.

Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (A.J.P.) et LA PRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'O.M.Q. L'articulation avec la Quinzaine de la presse et l'opération « Journalistes en classe » est ainsi assurée. Le Journal de bord, revu en 2016, reste le document pédagogique de l'opération O.M.Q. Il est souhaitable que ces collaborations se poursuivent.

Dans le but de redynamiser les « journées profs-relais » de l'opération O.M.Q., le « Rallye des médias » a été organisé pour la deuxième fois en 2017. Lors de cette journée, reconnue par l'Institut de Formation Continue (I.F.C.), les enseignants visitent trois institutions sur le thème du traitement de l'information : un quotidien de presse écrite (La Libre Belgique en 2017), la R.T.B.F. et l'Agence Belga. Le succès de cette journée atteste l'intérêt des enseignants en matière d'éducation aux médias d'information et de la nécessité d'un accompagnement pédagogique adapté.

#### OMQ numérique

Si, de manière globale, l'opération O.M.Q. reste largement satisfaisante, plusieurs signes montrent que la mise à disposition de la presse quotidienne sur des supports numériques constitue une attente, voire une nécessité, pour la majorité des enseignants. Il faut peut-être y voir une cause à l'érosion des abonnements souscrits en 2017-2018. Mais c'est sans doute chez les jeunes (élèves et étudiants) eux-mêmes que cette attente est la plus forte !

LA PRESSE.be a déjà consacré des efforts substantiels à cette fin et tous les autres acteurs de l'opération O.M.Q. sont prêts à y collaborer. Il ne manque actuellement qu'une partie du financement pour démarrer la recherche-action préliminaire à la généralisation de ce projet numérique et pédagogique.

Le CSEM souhaite avec insistance que le Gouvernement, en accord avec sa Déclaration de politique communautaire, permette à l'initiative O.M.Q. numérique de voir le jour dès la rentrée scolaire 2018-2019.

Ce projet de recherche-action permettra d'identifier les pistes d'avenir pour cette opération.

#### Avis

Moyennant ces observations, le CSEM approuve la répartition des sommes proposées dans le cadre de l'article 15 du Décret d'Aide à la Presse et donne un avis favorable à la demande de LAPRESSE.be de bénéficier, en 2018, des sommes prévues par le Gouvernement en vertu de l'article 9 dudit Décret.